




Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20111107-17722-DE-1-1_0
Date de signature : 09/11/11
Date de réception : mercredi 9 novembre 2011
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR L'EXERCICE DU CONTRÔLE DE LEGALITÉ ✓</p>

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-
PROVENCE N°2011.1166**

Séance publique du

7 novembre 2011

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,
Maire d'Aix-en-Provence
Député des Bouches-du-Rhône
Président de la Communauté du Pays d'Aix

OBJET : DROIT DES FEMMES ET DE LA FAMILLE - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

Le 07/11/11 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 28 octobre 2011, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

M. Jacques AGOPIAN, Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mme Charlotte BENON, Mme Odile BONTHOUX, M. Helliot BRAMI, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Yannick DECARA, M. Gerard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Fatima DRAOUZIA, Mme Michelle EINAUDI, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Sophie JOISSAINS, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, M. Christian LOUIT, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

M. Lucien AMBROGIANI à Mme Michelle EINAUDI, Mlle Odile BARBAT-BLANC à Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD à Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Martine FENESTRAZ à Mme Catherine SILVESTRE, M. Robert FOUQUET à M. Yannick DECARA, Mme Patricia LARNAUDIE à M. Eric CHEVALIER, Mme Amaria MOHAMMEDI à M. Francis TAULAN, Mme Catherine RIVET-JOLIN à M. Stéphane PAOLI

Excusés sans pouvoir :

M. Gérard BRAMOULLÉ, M. Alexandre GALLESE, M. Henri MATAS, M. Jules SUSINI

Secrétaire : Yannick DECARA

Mme Catherine SILVESTRE donne lecture du rapport ci-joint.

**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Qualité de Vie

Mission Petite Enfance et Solidarités

Famille et Droit des Femmes

**RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 07/11/11**

RAPPORTEUR : Mme Catherine SILVESTRE

-

Politique Publique : DEVELOPPEMENT DES SERVICES DE PROXIMITE AUX AIXOISES ET AIXOIS**OBJET :** DROIT DES FEMMES ET DE LA FAMILLE - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS -
Décision du Conseil

Dans le cadre de la délégation du Droit des Femmes et de la Famille, la Ville d'Aix-en-Provence apporte son concours, sous forme de subventions de fonctionnement et exceptionnelles, à diverses associations afin de les aider dans la réalisation de leurs actions à vocation sociale.

Le tableau ci-dessous présente les associations concernées, leurs activités, le montant global des subventions accordées par la Ville pour les années 2009 et 2010 et le montant des subventions proposées pour 2011 :

- de fonctionnement pour un total de 15 200€ (quinze mille deux cents euros) pour le secteur Droit des Femmes et 7 400€ (sept mille quatre cents euros) pour le secteur Famille.
- exceptionnelle de 600€ (six cents euros) pour le secteur Famille (Association Couples et Familles des Bouches du Rhône).

DROIT DES FEMMES				
ASSOCIATIONS	ACTIVITÉS	2009	2010	Propositions C.M du 07-11-2011
GROSSESSE SECOURS	Planification, Éducation familiale. Conseil conjugal et Familial.	900	1 000	1 000

FÉMININS PLURIELS EN PAYS D'AIX	Plate-forme d'accueil, d'information d'orientation. Centre de ressources et de documentation.	7 000	7 000	7 000
STOP VIOLENCES FEMMES	Aide aux femmes victimes de violences conjugales et familiales	3 500	4 300	3 700
LA TÊTE DANS LES NUAGES	Création et représentation publique du spectacle : « Elles se maquillent en résistance »	0	2 900	3 500
TOTAL				15 200 €

FAMILLE				
ASSOCIATIONS	ACTIVITÉS	2009	2010	Propositions C.M du 07-11-2011
A.D.F.I ASSOCIATION DE DÉFENSE DES FAMILLES ET DE L'INDIVIDU	Prévention et défense des familles et de l'individu contre les pratiques destructives exercées par des organisations à caractère de sectes	1 500	1 500	1 500

COUPLES & FAMILLES DES BOUCHES DU RHÔNE	Information et prévention sur la vie affective et sexuelle. Soutien la parentalité <i>Organisation de trois conférences sur la famille</i>	1 000 <i>Except. 0</i>	1 000 <i>Except. 0</i>	1 000 <i>Except.600</i>
U.D.A.F 13 - UNION DÉPARTEMENTALE DES ASSOCIATIONS FAMILIALES DES BOUCHES DU RHÔNE	Défense et représentation des intérêts matériels et moraux des familles auprès des pouvoirs publics. Gestion des services sociaux (tutelles)	1 500	1 500	1 500
A.F.C DU PAYS D'AIX ASSOCIATION FAMILIALE CATHOLIQUE DU PAYS D'AIX	D#endre des droits et des int ##s des familles dans tous les domaines de la vie sociale	0	1 000	1 000
MOUVEMENT FRANÇAIS POUR LE PLANNING FAMILIAL (M.F.P.F)	Information, Éducation à la sexualité, à la contraception, aux MST et aux violences. Planification familiale	1 000	1 000	1 500
FÉDÉRATION FEMMES 3 000	Aides aux femmes et à leurs projets dans la vie publique, économique et sociale	0	0	900
TOTAL				7 400 € fonct. 600 € except.

Ces propositions ont été validées le 21 septembre 2011.

Je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir:

ATTRIBUER à chaque association les subventions de fonctionnement et exceptionnelle pour l'année 2011.

DIRE que les dépenses correspondantes seront imputées au budget 2011 de la Ville sur les lignes budgétaires qui présentent les disponibilités suffisantes:

• **DROIT DES FEMMES**

- **FONCTIONNEMENT: 15 200 EUROS** (quinze mille deux cents euros), dépense imputée sur la ligne budgétaire

920.25-6574-1670

• **FAMILLE**

- **FONCTIONNEMENT: 7 400 euros** (sept mille quatre cents euros), dépense imputée sur la ligne budgétaire

926.3-6574-1775

- **SUBVENTION EXCEPTIONNELLE: 600 EUROS** (six cents euros), dépense imputée sur la ligne budgétaire

926.3-6748-1775

2011.1166 - DROIT DES FEMMES ET DE LA FAMILLE - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

Présents et représentés	: 51
Présents	: 43
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 51
Pour	: 51
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.**

**Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Député Maire
Président de séance et les membres du conseil présents :**

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 09 novembre 2011
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**